



Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : Ne rien lâcher , partout !

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6%

Janvier 2019 : -0,5%

Février 2019 : 0%

Mars 2019 : + 0,8 %

Avril 2019 : + 0,2 %

(chiffres INSEE)

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

- 1,7 point de CSG supplémentaire au 1er janvier 2018

6 mois de mobilisation et de manifestations, en dehors des organisations syndicales... et Macron n'en voit pas le bout. C'est bien parce qu'il y a des élections que le pouvoir fait en sorte que les médias parlent et écrivent le moins possible sur les revendications exprimées par les Gilets Jaunes et montent en épingle « les violences ». Violences qui sont au mieux la cause de l'intransigeance du gouvernement, et au pire la volonté de casser du manifestant par une police aux ordres, comme le 1er mai à Paris. Et voilà, avant le projet de casse des retraites, le projet « Transformation de la fonction publique » qui ne pouvait que mettre les fonctionnaires dans la rue pour la défense de leurs statuts et de leurs conditions de travail le 9 mai, et les retraités FO ont pu à cette occasion se joindre aux manifestations organisées dans les départements. Les concertations avec le Haut-commissaire Delevoye sont closes avant terme pour la confédération Force Ouvrière, car les menaces sur l'âge de départ en retraite par un mécanisme de décote est inacceptable ! Et pour en rajouter une louche, l'on apprend que, dans un rapport sénatorial, il est envisagé d'affecter la CRDS au financement de la perte d'autonomie ! CRDS que Force

Ouvrière a combattue lors de sa création et dont nous refusons la prolongation.

La situation à la SNCF conforte la fédération FO Cheminots dans ses orientations : la seule revendication conforme aux intérêts des cheminots, c'est « abrogation du Nouveau Pacte Ferroviaire ! Le projet de décret « relatif à la garantie d'emploi des personnels à Statut » vient d'être communiqué aux Organisations Syndicales : Un nouveau cas de licenciement apparaît, en plus de ceux prévus au Statut : le licenciement pour inaptitude médicale ! Au contraire de tous les principes du droit du travail qui veulent qu'on adapte le travail à l'homme, les agents dont l'état de santé entraîne une inaptitude, pourront désormais être licenciés !

C'est dans ce contexte que la fédération FO des cheminots a tenu son congrès extraordinaire (page 3) Les délégués y ont participé activement dans le but de : **RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !**



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités : Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOINEAU, Jean-Louis PONNAVOY, Daniel DELMOTTE,

68 rue STEPHENSON — 75018 PARIS Tél.: 01 55 26 94 00 — Fax: 01 55 26 94 01 Tél. SNCF : 218772 — Fax : 218771

email : federation@fo-cheminots.fr



COMMUNIQUÉ

Annonces du Président de la République : demi-mesures, l'injustice perdue !

Les 9 organisations nationales de retraités ont pris connaissance des annonces du président de la République concernant entre autres mesures, la revalorisation des pensions de retraite et le financement de la perte d'autonomie. Elles tiennent à faire part de leur forte déception et constatent que E. Macron ne répond que très partiellement aux revendications des retraités.

Sur la question de l'indexation, les responsables politiques de la majorité semblent avoir reçu le message envoyé par les milliers de retraités mobilisés pour la 7^e fois le 11 avril dernier. Leur colère a été perçue, ce qui a amené le premier ministre à annoncer au début de l'année un recul sur l'application de la hausse de la CSG et le remboursement en mai des sommes trop perçues. Cette colère conduit maintenant le président de la République à annoncer un retour à l'indexation des pensions sur l'inflation en deux temps. Cela ne va pas suffire pour réparer les injustices que l'ensemble des retraités subissent depuis trop d'années car ce sont des milliards d'euros qui auront été pris dans la poche des retraités... **Ces mesures sont prévues pour 2020 et 2021 : rien dans l'immédiat malgré l'inflation et les augmentations actuelles (carburant par exemple) et à venir (électricité). Cela laisse plusieurs millions de retraités frappés par la hausse de 25% du montant de la CSG et qui ne verront pas non plus leur pension indexée depuis maintenant près de 6 ans.** Par ailleurs, les 9 organisations s'interrogent sur la légalité d'une mesure consistant à n'appliquer le code de la Sécurité sociale que pour une partie des retraités seulement.

Comment accepter que l'on divise artificiellement les retraités en deux camps, ceux dont la pension serait inférieure à 2 000 € et ceux dont la pension serait supérieure à ce montant ? Quel rapport entre ces derniers et les dirigeants du CAC 40 et leurs "parachutes dorés" à qui l'on ne demande rien ?

Cette distinction entre pauvres et un peu plus aisés est intolérable et vise à monter les retraités les uns contre les autres alors qu'ils sont pourtant logés à la même enseigne

Le Président de la République a beaucoup parlé de baisse d'impôts mais pas un mot sur l'impôt le plus injuste surtout pour les petites pensions, la TVA.

Quant à la perte d'autonomie, les 9 organisations nationales de retraités réclament la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale, ce qu'elles ont rappelé dans le Haut Conseil de l'Age. Trouver les financements nécessaires pourrait passer notamment par le rétablissement de l'ISF réclamé par un grand nombre de Français, la fin des exonérations de cotisations, une véritable lutte contre l'évasion fiscale etc.

Tout en constatant que leur action depuis 6 ans a fini par porter en partie, les 9 organisations nationales, affirment que le compte n'y est pas. Elles continueront de mettre en avant leurs revendications :

- Indexation de toutes les pensions sur les salaires et rattrapage des années passées.**
- Aucune pension inférieure au smic pour un temps plein.**
- Suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraités.**
- Prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale.**

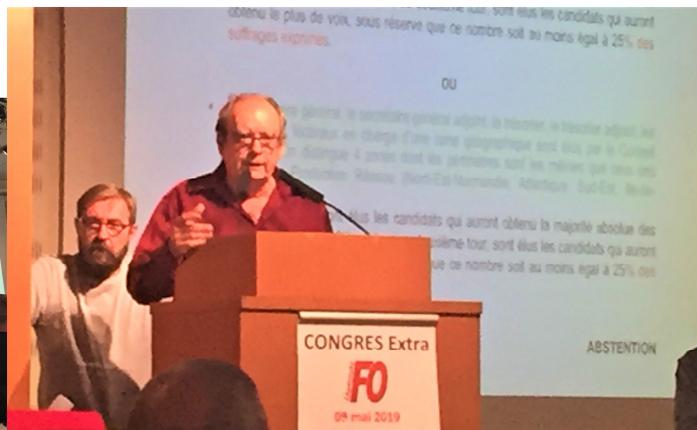
Paris, le 25 avril 2019

UN CONGRES POUR UN NOUVEAU DEPART

C'est dans la grande salle de la Confédération FO que s'est déroulé le 9 mai un Congrès extraordinaire de notre fédération des cheminots. A l'ordre du jour, un seul point : examen des modifications statutaires proposées par le Bureau Fédéral et les Syndicats.



une ambiance fraternelle que les délégués ont participé activement aux débats et voté selon leurs convictions.



Les statuts sont donc modifiés. François Grasa, secrétaire général, a conclu ce congrès extraordinaire par un rendez vous à un Conseil national électif qui conclura le 25 juin cette épisode . Un nouveau fonctionnement, mettant les syndicats au centre de l'activité et des décisions : c'est une assurance pour l'avenir !

La transformation de l'organisation de la SNCF, et de façon plus générale, l'évolution du monde ferroviaire entraînent de facto une obligation de modification de fonctionnement de nos instances.

C'est Eric Falempin qui a été désigné comme président de séance, tâche qu'il a accompli avec plaisir. Et c'est Daniel Ferté, secrétaire fédéral qui s'est chargé de présenter les modifications des statuts, articles après articles. C'est avec sérieux et dans



AGENDA :

- 25 mai : Réunion du secrétariat des Retraités
- 3 juin : Bureau National de l'UCR
- 14 juin : Réunion de la section de Marseille
- 25 juin : Conseil national de la Fédération
- 11 et 12 septembre : Sortie annuelle (visite du vieux Lille le 11 après midi et du Centre historique des mines de Lewarde le 12 au matin)

Merci de nous envoyer compte-rendu et photos de vos réunions de sections !

Comité exécutif de l'UCR-FO 4 et 5 avril 2019

Intervention de Gérard Le Mauff

Dans son courrier au premier ministre du 1er avril 2019, le Secrétaire général demande, conformément à la résolution du dernier CCN : ... « clarification et communication du projet du gouvernement tenant compte de nos analyses, positions et revendications sur la réforme de la retraite ».

Mes camarades, rappelons-nous, : Le 10 octobre 2018 furent présentés – déjà - les « grands principes » de cette réforme, validés par le gouvernement, à savoir notamment : - La fin des 42 régimes actuels, leur remplacement par un système universel par points, un taux unique de cotisations ouvrières plus patronales de 28 % : (au passage, il est aujourd'hui à la SNCF de 46,23 % dont 8,79 % pour les cheminots.) des pensions de réversion avec des règles nouvelles ,Etc.

La réaction confédérale avait alors été : « Plusieurs craintes exprimées par FO ont été confirmées : le système universel de retraite remplacera bien les 42 régimes existants et il s'agira donc bien d'un régime unique par points que nous refusons. La réforme systémique sera évolutive de façon permanente, puisque tous les ans le prix d'achat de point sera fixé par l'Etat ». FO demandait déjà : « que le projet de loi soit dévoilé au fur et à mesure ... et que soit réalisées des simulations » (communiqué du 10 oct. 2018). La confédération affirmait aussi nécessaire, dès ce moment : « une mobilisation massive pour faire échec à ce projet » (circulaire du 6 nov. 2018)

Nous sommes début avril : près de 6 mois se sont écoulés ... rien n'a changé :

- Les « grands principes », auxquels nous sommes opposés, restent intangibles.

- Nous n'avons « pas de réponses à nos questions » (circulaire du 27 fév. 2019)

- Il n'y a eu aucun dévoilement du projet de loi durant toute cette période et après avoir entretenu la perspective d'une publication en septembre, Mr Delevoye évoque maintenant le mois de juin ...

Camarades, le Secrétaire général a dit au CCN qu'«il croyait beaucoup à la force de l'argument ». Oui, mais pour cela il faut être deux et ce n'est pas le cas ! Yves Veyrier a, dans le même temps ... parlé de « la force du nombre » et de la « nécessité pour cela de convaincre ». Je me souviens à ce sujet de la dernière mobilisation très massive des cheminots, en 2007 pour défendre leur régime spécial. Elle avait été précédée de plusieurs mois d'explications sur le terrain, une large campagne préparée par un argumentaire détaillé auprès des militants : une condition indispensable à la mobilisation « du nombre ».

Qu'attendons-nous ? Il y a devant nous des congés de Pâques, les ponts de Mai, Juillet-Août ... Depuis le début le gouvernement joue la montre, entretient le flou et utilise le calendrier.

La résolution du CCN affirme que nous ne sommes pas dupes : alors, éditons dès maintenant un tract confédéral simple et argumenté sur les raisons de notre refus, et organisons avec des militants ainsi bien armés, une vaste campagne d'explications auprès des salariés. Le risque, si nous ne le faisons pas c'est de limiter la mobilisation sans avoir « la force du nombre ».

Camarades, quand « la force de l'argument » fait défaut, il faut utiliser « l'argument de la force ». De ce point de vue je pense que ça aurait eu de la gueule si le CCN avait décidé de quitter les réunions de consultations de Mr Delevoye. J'ai entendu des réticences – parfois plus que ça – vis-à-vis de la mobilisation des « gilets jaunes ». Pour autant notre CCN très majoritairement : « ... considère que la crise actuelle et le mouvement des « gilets jaunes » sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités ... » Pour ma part, je ne pense pas, comme l'a dit un participant au CCN, que « la classe ouvrière c'est nous ». Notre confédération en est bien sûr, un des éléments organisé, libre et indépendant, important. Mais la très grande majorité des « gilets jaunes » sont aussi des salariés - en activité, en retraite, au chômage, syndiqués ou pas - C'est le ras le bol des journées d'action saute-mouton inefficaces et l'aggravation continue de leurs conditions de vie qui a provoqué cette explosion sociale.

Personnellement je constate la réalité du recul partiel de Macron annoncé en décembre – en plein dans la mobilisation des GJ - sur la CSG à 8,3 % des retraités. A la SNCF, la moitié des 200 000 retraités concernés, soit 107 000, vont ainsi revenir au taux de 6,6 % début mai avec effet rétroactif.

La vérité, mes camarades, c'est que le « dialogue social » n'est qu'un monologue factice, sans le rapport de force qui va avec, et c'est ce que les « gilets jaunes » nous ont rappelé à leur manière. Ce qui est vrai pour les retraites est vrai pour la sécurité sociale, l'assurance chômage, les services publics, le statut des fonctionnaires etc ...

Les attaques sont tellement importantes que nous jouons notre crédibilité syndicale. Et j'espère de tout cœur que le prochain CCN, normalement dans 6 mois, ne se tiendra pas alors que la loi portant réforme des systèmes de retraites aura été adoptée ...

TAUX DE C.S.G.

De nombreux camarades nous demandent régulièrement des informations sur le taux de CSG auquel ils sont soumis. Il est vrai que l'enfumage des annonces de Macron ne facilite pas la compréhension !

La Caisse de Prévoyance a publié un simulateur permettant de calculer son taux personnel suivant votre imposition. Retrouvez ci-dessous les taux actuels appliqués

Les prélèvements 2019 sont fonction de votre revenu fiscal de référence 2017 figurant sur votre avis d'imposition 2018.

Votre nombre de parts	1 ^{er} seuil Si votre revenu fiscal de référence est supérieur à	2 ^{ème} seuil Si votre revenu fiscal de référence est supérieur à	3 ^{ème} seuil Si votre revenu fiscal de référence est au moins égal à
1	11 128	14 548	22 580
1,25	12 614	16 490	25 594
1,5	14 099	18 432	28 608
1,75	15 585	20 374	31 622
2	17 070	22 316	34 636
2,25	18 556	24 258	37 650
2,5	20 041	26 200	40 664
2,75	21 527	28 142	43 678
3	23 012	30 084	46 692
Les prélèvements sur votre pension sont de :			
CSG	3,8 %	6,6 % (*)	8,3 % (*)
CRDS	0,50 %	0,50 %	0,50 %
CASA	/	0,30 %	0,30 %
COTISATION D'ASSURANCE MALADIE	/	0,70 %	0,70 %
	/	(0,8% pour les cadres supérieurs)	(0,8 % pour les cadres supérieurs)

(*) Ce taux n'est appliqué que si vous étiez déjà soumis au taux de CSG de 8,3 % en 2018 (au titre de votre revenu de 2016 figurant sur l'avis d'imposition de 2017). Dans le cas contraire, c'est un taux de CSG à 3,8 % qui s'applique.

Vie des Sections

LIMOGES

Mardi 14 mai Gérard Le Mauff était invité à la réunion des retraités de Limoges, dans le cadre paradisiaque d'un terrain loué par plusieurs copains autour d'un étang.

Après avoir fait le point des cartes 2019, Daniel Mournetas a excusé plusieurs camarades et a introduit la réunion en faisant un état de la situation.

Il a détaillé les raisons pour rester syndiqué dans un contexte d'attaques sociales importantes.

Gérard a complété par des informations nationales, rappelant les raisons de la mobilisation ouvrière des "gilets jaunes", détaillant le débat en cours dans notre organisation sur les moyens à mettre en œuvre pour stopper les plans gouvernementaux antisociaux : retraite "universelle par points" (qui touchera les actuels retraités) - attaques contre les services publics et le statut des fonctionnaires - étatisation de la Sécurité sociale etc. Il a noté le "tournant" dans lequel nous sommes entrés avec une politique gouvernementale de répression à l'encontre des syndicats et de la mobilisation des salariés (1er mai à Paris)

Il a présenté le dernier numéro de "La Lettre de l'UCR" et informé que ce périodique pouvait être reçu par les retraités qui le souhaitent moyennant de lui faire parvenir leurs adresses. Il a aussi rappelé que dans le cadre de l'édition du tome 4 de l'histoire de la Fédération, Jean Louis Ponnvoy recherchait les biographies de militants (périodes 1990 - 2000) de Limoges.

Plusieurs participants sont ensuite intervenus et la réunion s'est prolongée par l'apéro et un repas en commun.

Merci à Valérie et Elisabeth pour l'intendance !

